



Ville de
NOUMÉA

Direction des risques sanitaires

102, avenue du Général Gaulle – Orphelinat

B.P. K1 – 98849 Nouméa CEDEX

Tél. : 27 78 61 – risques.sanitaires@ville-noumea.nc

DÉCLARATION DE VENTE DE DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Raison sociale ou identité de l'exposant

Numéro de RIDET :

Nom du responsable : Prénom :

Adresse :

B.P. : Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile : E-mail :

Nom de la manifestation :

Date et lieu de la manifestation :

NATURE DE LA DEMANDE

Liste des produits ou catégories de produits mis en vente :

Lieu où sont fabriqués les produits (*adresse*) :

Quantité proposée à la vente (*en kg ou en nombre de portions unitaires*) :

Nombre de personnes présentes sur le stand :

Matériel de stockage pour le transport et la présentation des produits (*respect de la chaîne du chaud et du froid*) :
.....

NB : Cette déclaration n'est valable que pour cette manifestation.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....
déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent pour garantir la salubrité des produits que je proposerai à la vente et m'engage à respecter ces obligations.

Cette déclaration doit être déposée au moins 15 jours avant ladite manifestation à l'adresse figurant en tête de ce formulaire.
Plus d'information sur www.noumea.nc/mes-demarches > Commerce, alimentaire, boisson.

Fait à le

Nom et qualité du signataire
.....

Signature

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.